

**Groupe de travail « Zones humides »**

**Réunion n° 1 du 05 juillet 2012 en Mairie de Poule les Echarmeaux**

***Synthèse des discussions***

**Personnes présentes :**

- ***Cf. feuille d'émargement jointe***

---

**Points abordés**

• **Installation du groupe de travail**

Il est rappelé le fonctionnement du groupe de travail en 3 réunions :

- 1<sup>ère</sup> réunion : partage des connaissances et confrontation des points de vue sur le sujet ;
- 2<sup>ème</sup> réunion : définition de la stratégie d'action du Syndicat, détermination des priorités ;
- 3<sup>ème</sup> réunion : élaboration des actions à inscrire au programme.

• **Généralités sur les zones humides**

*(cf. diaporama n°1)*

Les zones humides sont des milieux originaux situés à l'interface des milieux aquatiques et terrestres, où s'épanouissent une faune et une flore spécifiques à ces biotopes conditionnés par l'omniprésence de l'eau, une partie de l'année au moins.

L'intérêt des zones humides réside dans les nombreuses fonctions qu'elles remplissent et qui sont autant de services rendus gratuitement à l'homme (épuration des eaux, régulation des débits...).

Mais les usages que la société actuelle en fait conduit parfois à leur dégradation, voire à leur destruction. C'est pourquoi, de nombreux textes réglementaires émanant de tous les niveaux (international, européen et national) s'efforcent de les protéger en encadrant l'utilisation de ces espaces qui conservent souvent dans l'imaginaire collectif une représentation négative.

• **Inventaire des zones humides du bassin versant de l'Azergues**

*(cf. diaporama n°2)*

Depuis les premières études préalables au contrat de rivière (2001), de nombreuses prospections ont été menées par des bureaux d'études, des stagiaires et le personnel technique du syndicat de rivière. Ceci a permis de constituer une base de données fiables, recensant à ce jour un total de 173 sites. Une méthodologie de hiérarchisation a été établie de façon à permettre de prioriser d'éventuelles interventions de préservation, en fonction des enjeux et des menaces relatifs à chacun de ces sites.

Cet inventaire n'est pas exhaustif mais a le mérite de constituer une base de travail qui pourra être enrichie et actualisée au gré des prospections futures.

• **Typologie des zones humides du bassin versant de l'Azergues**

*(cf. diaporama n°3)*

Pas moins de 19 habitats différents ont été identifiés sur le bassin versant de l'Azergues. Leur intérêt patrimonial et leur surface sont très variables, tout autant que leur fréquence. Ainsi, les milieux tourbeux très riches du point de vue patrimonial se limitent à quelques sites de

très faible superficie tandis que les prairies humides à joncs diffus se rencontrent plus fréquemment.

Cette diversité est l'expression de l'hétérogénéité des composantes physiques naturelles du bassin versant (altitude, géologie, pluviométrie, topographie...) mais certains habitats correspondent à des stades de dégradation résultant d'usages non appropriés.

## • **Menaces pesant sur les zones humides**

(cf. diaporama n°4)

Les hommes ont depuis longtemps cherché à supprimer les zones humides accusées de tous les maux. A défaut de moyens techniques suffisants, les sociétés rurales traditionnelles ont tenté d'en tirer profit au mieux, inventant des modes d'exploitation et de gestion originaux. Mais les pressions modernes, d'ordre économique ou sociétale, font que ces milieux ont été (et sont encore) impactés par des interventions « lourdes » ayant des conséquences plus ou moins irréversibles. Parmi celles-ci, sont présentes à divers degrés dans le bassin versant : le drainage, le reboisement, le remblaiement et le creusement de plans d'eau.

- le drainage profond et les plantations forestières en zone humide traduisent des tentatives de rentabilisation de ces terrains difficiles à valoriser. A contrario, la déprise agricole qui s'exerce prioritairement au détriment des terrains les plus difficiles à exploiter et les moins productifs, constitue également une menace par l'abandon des prairies humides et leur évolution vers la friche et le boisement naturel ;
- le remblaiement des bas-fonds humides est motivé autant par le déficit de sites de dépôts de matériaux de démolition et de terrassement que par la recherche de terrains plats à aménager ou à urbaniser ;
- la création d'étangs vient d'un effet de mode incitant les gens à posséder leur plan d'eau privatif pour la pêche et la détente de fin de semaine.

Les invasions biologiques qui sont le fruit de la mondialisation des échanges n'épargnent pas les zones humides, même si les contraintes de milieux restreignent quelque peu l'acuité de cette menace.

## • **Outils de connaissance et de préservation**

(cf. diaporama n°5)

Le tableau présenté tente de récapituler l'ensemble des outils contribuant, peu ou prou, à une meilleure connaissance et préservation des zones humides. Chacun d'eux répond à une logique et à des besoins propres. D'intéressantes interventions de l'un ou l'autre des participants ont permis de corriger et de compléter cet inventaire.

Il ressort des nombreux échanges que la multiplicité des interlocuteurs et des outils apparaît pour les non initiés complexe ; cela ne facilitant pas l'appropriation de la problématique par le commun des mortels, voire contribuant à une certaine paralysie.

Il apparaît ainsi indispensable de travailler à la vulgarisation de ces outils et procédures pour que les élus puissent mieux se les approprier et les expliquer à leurs administrés, en vue d'aboutir à une protection effective des zones humides.

L'enjeu est de taille car, malgré le nombre d'intervenants, d'outils et de démarches existantes en la matière, les zones humides continuent à disparaître.

Il faudra donc à l'avenir mutualiser les données et les moyens entre intervenants et déterminer une stratégie d'action cohérente et complémentaire si l'on souhaite vraiment parvenir à préserver ces milieux.

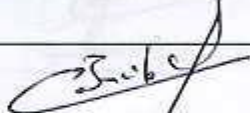


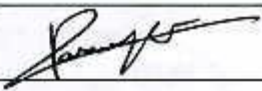


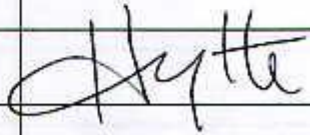
## **Conclusion**


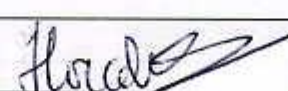
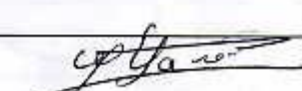

A l'issue de la réunion, il est convenu de réunir à nouveau le groupe de travail « Zones humides » afin de déterminer la stratégie d'action à adopter lors de la future procédure ainsi que le rôle du syndicat de rivière en la matière.

Dès à présent, se dessine le rôle important d'information, de sensibilisation et de médiation à jouer par lui sur cette thématique spécifique des zones humides.

## CRAzII – Groupe de travail « Zones Humides »

***Réunion n°1 – jeudi 05/07/2012 à Poule les Echarmeaux***

Collectivité - Structure - Service	Prénom - NOM	Emargement
Conseil Général du Rhône – Canton de Lamure sur Azergues	M. Denis LONGIN	
Conseil Général du Rhône – Canton du Bois d'Oingt	M. Charles BRECHARD	
C.C. de la Haute Vallée d'Azergues	G. Courcier	
C.C. du Pays d'Amplepuis - Thizy		
C.C. du Pays de Tarare		
C.C. du Pays de l'Arbresle		
C.C. des Pays du Bois d'Oingt	GELAY Fabrice	
Comité de Développement des Monts du Beaujolais	M. Fabrice VERDEJO	
Chambre d'Agriculture du Rhône	M. Jean-Damien ROMEYER	
Agence de l'Eau R.M.&C. Délégation Rhône-Alpes Unité Rhône-Saône	Melle Noémie BURETTE	excusée
Conseil Général du Rhône Direction Agriculture Environnement – Service Eau	M. Nicolas CHAVEROT	
Conseil Régional Rhône-Alpes D.C.E.S.E.	M. Alain MARTINET	
CREN Rhône-Alpes	Mlle Céline HERVE	
DDT du Rhône - Service Forêt, Eau et Biodiversité	M. Serge MONNIER <i>exc</i>	Céline VANDAMME Sylvain BEUCHER
E.R.A.R.E	M. Eric PARENT Melle Lucie GUASCH	
F.R.P.P.M.A.	M. Jean-Pierre FAURE	
Fédération des Chasseurs du Rhône	M. Didier DAILLY	
FRAPNA Rhône	M. Gérard HYTTE	
Les Amis de la Nature du Haut Beaujolais	M. Pascal ROYER	
LPO Rhône	M. Christophe D'ADAMO	excusé

ONEMA Service départemental du Rhône	M. Frédéric FROMAGER	<i>excusé</i>
Syndicat Mixte du Beaujolais		
S.M.R.P.C.A.	M. Alain PERSIN M. Pierre GADIOLET M. Pierre MAREY	<i>excusé</i> 
U.N.P.I. 69	M. Laurent BROSSIER	
Commune de CHENELETTE		
Commune de CLAVEISOLLES		
Commune de POULE LES ECHARMEAUX		
Commune de SAINT-APPOLINAIRE		
Commune de SAINT-JUST D'AVRAY	<i>Georges Lacroix</i>	
Commune de SAINT-NIZIER D'AZERGUES		
Commune de VALSONNE	M. Lucien DANVE	<i>excusé</i>
<i>Commune de MORANCE</i>	<i>Madeleine DEVOIRÉ</i> <i>Claude THÉVENON</i>	
<i>Commune de Châhillon</i>	<i>BORNARD) Charles</i>	